

Prusse (1). Ce mariage indisposa vivement la France catholique. Un illustre pair, M. de Dreux-Brezé, se rendit, au Luxembourg, l'organe de ces impressions, et demanda comment un prince français se voyait réduit à aller chercher une épouse dans une contrée qui figurait à peine sur la carte de l'Europe, et dans une religion étrangère à la majorité des Français. Cependant les Chambres accueillirent avec satisfaction la communication ministérielle. Elles votèrent en faveur du prince une dotation annuelle de deux millions, allouèrent un million pour les frais de célébration de son mariage, fixèrent à 300 mille francs le douaire de la princesse, et accordèrent un million de dot à la reine des Belges. Le roi et le ministère répondirent à ces libéralités par l'octroi d'une amnistie qui comprit tous les individus détenus dans les prisons de l'État par suite des dernières condamnations politiques. Mesure habile par son extrême opportunité, honorable pour le ministère de M. Molé, et dont l'effet fut de calmer sensiblement l'irritation des esprits. Le dernier assassin du roi, nommé Meunier, condamné à mort par la cour des pairs, fut déporté aux Etats-Unis. Les ministres de Charles X, détenus au fort de Ham, avaient été mis successivement en liberté dans les derniers jours de 1836 ; leurs anciens collègues rentrèrent en France à la faveur de l'amnistie.

Le mariage du prince royal fut célébré avec beaucoup de pompe à Fontainebleau et à Paris. Le roi saisit avec un heureux à-propos cette occasion pour faire ouvrir au public les galeries de l'immense palais de Versailles, non plus vides et solitaires comme aux temps de l'Empire et de la Restauration, mais peuplées des plus nobles images de notre histoire, depuis les temps les plus reculés de la monarchie française

(1) *De la Politique extérieure de la France depuis 1830*, par M. d'Haussonville.